

Conseil de Paris

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

Sur proposition de Didier Le Reste, Nicolas Bonet-Oulaldj et des élu.e.s communistes-Front de Gauche

Vœu rattaché à la délibération 2017 SG 26 Communication de la Maire : "Soutenir et renforcer la vitalité commerciale de Paris".

Relatif à la halle alimentaire du 10^e

Considérant la mobilisation du collectif d'habitants « Stop Monop » qui a permis d'éviter l'implantation d'une grande surface alimentaire dans les locaux de l'immeuble Paris Habitat situé à l'angle des rues Bichat et Faubourg du Temple dans le 10^e arrondissement ;

Considérant la délibération du groupe communiste Front de Gauche, adoptée par le Conseil de Paris en séance de juillet 2016, visant à créer un dispositif « Les Quatre Saisons solidaires » pour développer des halles alimentaires approvisionnées par des circuits courts, solidaires du producteur – rémunéré à un juste prix - et des consommateurs, sans distinction sociale ;

Considérant que la délibération prévoit la création d'un comité de pilotage parisien permettant de faire le point sur les expérimentations en cours dans le 10^e et le 14^e et que ce comité n'a jamais été réuni par l'adjointe au commerce en charge du dossier ;

Considérant qu'à l'issue du scrutin de l'édition 2016 du budget participatif, le projet « Une halle alimentaire pour le 10^e », déposé par le collectif « Stopmonop » avait été approuvé par 1 680 votants, chiffre qui le plaçait en deuxième position dans l'arrondissement ;

Considérant que Kelbongoo, entreprise de l'économie sociale et solidaire, a été sélectionnée par voie d'appel à projet pour créer et gérer une halle alimentaire dans ces locaux ;

Considérant que cette entreprise est lauréate des trophées parisiens de l'ESS en 2016 ;

Considérant la délibération 2016 DAE 380 qui a octroyé une subvention d'équipement à Paris Habitat pour la réalisation de travaux de gros œuvre visant à permettre l'installation d'une activité de type Halle alimentaire dans le lot 4 du programme Bichat-Temple ;

Considérant que la première tranche de travaux est aujourd'hui en cours ;

Considérant que, fort du succès du projet au budget participatif, et sans indication contraire de la Ville de Paris, Kelbongoo a inscrit le soutien prévu de la Ville de Paris de 200 000€ alloué au titre du budget participatif à son plan de financement ;

Considérant que la Ville n'a à aucun moment répondu aux relances du porteur de la Halle alimentaire du 10^{ème} concernant l'application du vote du projet au budget participatif ; Considérant qu'aucune réunion de travail n'a été proposée à Kelbongoo et au « collectif stop monop » pour permettre la réalisation du projet ;

Considérant que si la Ville refusait aujourd'hui d'accompagner l'ouverture de la Halle alimentaire dans le 10^{ème} arrondissement et de tenir compte du vote au budget participatif 2017, par ce revirement remettrait en question l'ouverture de l'espace de vente de la rue Bichat et fragiliserait également l'ensemble des activités menées par ailleurs par l'entreprise Kelbongoo ;

Considérant que le projet développé dans le 10^e, conformément au dispositif « les 4 saisons solidaires », va au-delà du simple espace de vente et permettra de mener des actions de sensibilisation et de promotion de la santé à travers l'alimentation ;

Considérant qu'à titre de comparaison, concernant le projet similaire de halle alimentaire dans le 14^e, la Ville prévoit de consacrer 1,1 millions d'€ au projet auquel s'ajoute les 800 000€ votés au budget participatif;

Sur proposition de Didier Le Reste, Nicolas Bonnet-Oulaldj et des élu.e.s communistes-Front de Gauche, le conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- **s'engage à débloquer l'utilisation des 200.000€ votés au budget paticipatif du 10^{ème} arrondissement pour accompagner Kelbongoo et permettre l'ouverture de la halle alimentaire dans le 10^e ;**
- **Organise une réunion de travail avec Kelbongoo et le collectif Stop Monop' pour échanger sur les conditions de mise en œuvre du projet voté par les parisiens au budget participatif,**
-
- **Réunisse le COPIL parisien des halles alimentaires.**